

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 372

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« sportives »,

insérer les mots :

« ou parasportives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à compléter le champ des informations délivrées par les établissements et services médico-sociaux à propos de l'offre d'activités physiques et sportives (en leur sein ou dans la proximité du domicile des personnes prises en charge ou accueillies) par une référence expresse au parasport. À cet effet, il ajoute la mention correspondante à la rédaction du 6° de l'article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles issue qui résulterait de l'adoption de la présente proposition de loi.